

NOTICE D'INSTALLATION

LECTEUR SAILLIE RÉSIDENTS DESFIRE EV3

urmet

RÉF. LEC/S/PLUS

Le lecteur saillie anti-vandale est un lecteur de proximité qui se raccorde à une centrale Urmet, il est idéal pour la gestion de porte annexe type : local vélo, porte d'accès de parking, etc...

CARACTÉRISTIQUES	
Alimentation	Par la centrale Urmet
Centrales compatibles	HIZICV4P, HIZICV1P, CVPLUS1P, CVHFLE et IPCVHF
Badges/télécommandes Compatibles	MEMOPLUS, MEMOPROX, BIP4BPLUS, MEMOBIP4B et MEMOBIP4B433
Fréquence de fonctionnement	13,56 MHz
Distance de câblage	100m en SYT 9/10 nécessite un câble indépendant avec une paire torsadé, schéma complet sur urmet.fr
Indice IP/IK	IP55 / IK10
Température de fonctionnement	-20° C à +60° C
Dimensions (H x L x P)	45mm x 20 mm x 10,8 mm



FONCTIONNEMENT DE LA LED	
Éteinte	En attente de présentation d'un badge ou non alimenté
Vert au passage d'un badge	Accès autorisé
Rouge clignotant au passage d'un badge	Accès refusé
Rouge clignotant	Problème Lecteur
Orange fixe	Centrale en mode programmation



MONTAGE

Pour assurer l'étanchéité et la garantie du produit, il est impératif de mettre le joint en mousse en le collant et de respecter le sens du montage, comme sur l'image.



NOTICE D'INSTALLATION

LECTEUR SAILLIE RÉSIDENTS DESFIRE EV3

urmet

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Le soussigné, URMET, déclare que l'équipement radioélectrique du type LEC/S/PLUS est conforme à la directive 2014/53/UE. Le texte complet de la déclaration UE de conformité est disponible à l'adresse internet suivante : www.urmet.fr

GARANTIE

Nos matériels sont garantis vingt-quatre mois, à dater de la facture. La garantie est limitée au remplacement ou à la réparation en nos ateliers du produit reconnu défectueux.

L'envoi du matériel s'effectue franco dans les deux sens. La garantie s'annule si le matériel a été réparé sans notre accord.

La garantie du produit ne couvre pas les défauts découlant de l'utilisation inadéquate ou abusive du produit, d'un accident, d'un acte de négligence, d'une mauvaise manipulation, de produits mal entretenus, d'environnement inadéquat ou de l'usure due à l'usage normal.



DIRECTIVE EUROPEENNE 2012/19/UE du 4 juillet 2012 relatif aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Le symbole de la poubelle sur roues barrée d'une croix présent sur le produit ou sur son emballage indique que ce produit ne doit pas être éliminé avec vos autres déchets ménagers.

Au lieu de cela, il est de votre responsabilité de vous débarrasser de vos équipements usagés en les remettant à un point de collecte spécialisé pour le recyclage des déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE). La collecte et le recyclage séparés de vos équipements usagés au moment de leur mise au rebut aidera à conserver les ressources naturelles et à assurer qu'elles sont recyclées d'une manière qui protège la santé humaine et l'environnement. Pour plus d'informations sur les lieux de collecte où vous pouvez déposer vos équipements usagés pour le recyclage, veuillez contacter votre revendeur, votre service local d'élimination des ordures ménagères.